

Aide dans la saisie pour un opérateur NOTIFIANT concerné par une filière REP

Version 10/01/2023

Table des matières

0/ Quelques rappels.....	2
1/ Les textes de référence.....	2
2/ Création d'un compte d'authentification CERBERE.....	3
3/ L'opérateur notifiant n'existe pas dans GISTRID.....	3
4/ L'opérateur notifiant existe déjà dans GISTRID.....	4
5/ Création d'une demande.....	5
5.1/ Demande de notification d'exportation.....	5
5.2/ Demande d'annexe VII.....	6
6/ Comment renseigner les mouvements d'une notification ?.....	7

0/ Quelques rappels...

Vous êtes notifiant d'une demande d'exportation de transferts transfrontaliers de déchets.

Cette notification peut être en lien avec un éco-organisme.

Ce dernier a l'obligation de déclarer auprès du ministre chargé de l'environnement la nature, la quantité et la destination des déchets exportés.

Au moment de la création du dossier dans GISTRID, vous devez donc mentionner la filière REP (responsabilité élargie du producteur) qui est concernée.

Au moment de la saisie des mouvements, vous devez indiquer les quantités relatives à chaque filière REP.

En cas de difficultés rencontrées ou d'interrogations, nous vous invitons à nous envoyer un mail à pnttd@developpement-durable.gouv.fr.

1/ Les textes de référence

Arrêté du 16 août 2021 fixant le contenu des déclarations d'exportation de déchets gérés par les éco-organismes agréés tel que mentionné à l'article R. 541-44-1 du code de l'environnement :

- Définition des informations à déclarer
- Déclaration faite à partir de GISTRID

Article R541-44-1 du code de l'environnement :

- Déclaration électronique à faire deux fois par an

Article L 541-10-6 du code de l'environnement :

- Obligation pour les éco-organismes d'assurer la traçabilité des déchets et en cas d'exportation, de déclarer la nature, la quantité et la destination des déchets exportés

2/ Création d'un compte d'authentification CERBERE

Lors de votre première connexion à l'application GISTRID, il est nécessaire de vous créer un compte d'authentification CERBERE.

Vous trouverez la procédure au point 1.1 du lien internet suivant :

<https://info.gistrid.din.developpement-durable.gouv.fr/s-authentifier-dans-gistrid-a29.html>

3/ L'opérateur notifiant n'existe pas dans GISTRID

Une fois votre compte d'authentification CERBERE créé, vous devrez demander la création d'un opérateur type « notifiant » sur GISTRID.

La procédure est décrite au point 1.2 du lien internet suivant :

<https://info.gistrid.din.developpement-durable.gouv.fr/s-authentifier-dans-gistrid-a29.html>

Pour valider votre compte, une attestation dûment complétée et signée doit nous être retournée.

Vous trouverez un modèle sur le lien internet ci-dessus.

Nous vous invitons également à consulter la rubrique sur la gestion des transporteurs et des producteurs :

<https://info.gistrid.din.developpement-durable.gouv.fr/gerer-les-transporteurs-et-producteurs-a32.html>

4/ L'opérateur notifiant existe déjà dans GISTRID

Si vous ne faites pas partie des utilisateurs existants de votre opérateur notifiant, vous devez demander votre rattachement opérateur. Nous vous invitons à nous envoyer un mail à pnttd@developpement-durable.gouv.fr , afin qu'on vous communique la procédure adaptée à votre situation.

Une fois que votre demande de rattachement est validée, vous devez initier des demandes de notifications, des mouvements...

5/ Création d'une demande

5.1/ Demande de notification d'exportation

La demande d'un numéro de notification (en export) passe par l'application GISTRID.

La rubrique suivante vous donnera toutes les explications nécessaires pour constituer un dossier de notification :

<https://info.gistrid.din.developpement-durable.gouv.fr/constituer-un-dossier-de-notification-r13.html>

La rubrique suivante vous guidera dans les étapes de saisie de votre dossier :

<https://info.gistrid.din.developpement-durable.gouv.fr/saisir-un-document-de-notification-a30.html>

Attention, dans le cas d'une notification concernée par un éco-organisme, il faut indiquer la filière dans l'onglet 1 à 10 de la notification

Création d'un dossier de notification Aide contextuelle

Cases 1 et 10 2 à 7 8 9 11 12 à 13 CB OCDE CED Y H 14 15 16 et 18

Les champs marqués de * sont obligatoires.

Type de dossier

Type* : France vers étranger Etranger vers France

Cas d'un dossier de notification concerné par les éco-organismes :
Choisir une filière à responsabilité élargie du producteur

Notifiant

Nom de la société* : EO_D3E_Simple

Effectuer une recherche de l'installation de traitement

Nom de la société* :

Nom de la société	Type de pays	Pays	Actions
	Tous	Tous	

10. Installation de traitement

Installation* : d'élimination de valorisation

Lieu effectif de l'élimination/ de la valorisation :

Rétablir

Enregistrer comme brouillon et continuer Enregistrer comme brouillon et afficher

5.2/ Demande d'annexe VII

La procédure est identique dans la création d'une annexe VII, il faut indiquer la filière dans l'onglet « cases 1, 7, 9 et 10 » de l'annexe VII:

Création d'une annexe VII Aide contextuelle

Cases 1, 7, 9 et 10 | 2 à 4 | 5 | 6 | 8 | CB | OCDE | CED | 11

Les champs marqués de * sont obligatoires.

Type d'annexe VII

Type * : France vers étranger Etranger vers France

Cas d'une annexe VII concernée par les eco-organismes :

Choisir une filière à responsabilité élargie du producteur

1. Personne qui organise le transfert

Nom * : NOTIFIANT signature

Nous vous invitons également à consulter la rubrique sur la procédure d'information (guide de remplissage, modèle de contrat...):






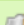

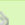
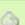






<https://info.gistrid.din.developpement-durable.gouv.fr/la-procedure-d-information-a38.html>

6/ Comment renseigner les mouvements d'une notification ?

La rubrique suivante vous guidera dans la saisie des mouvements de transferts transfrontaliers de déchets. Elle vous indiquera également comment terminer une notification afin de demander la levée de la garantie financière :

<https://info.gistrid.din.developpement-durable.gouv.fr/saisir-les-mouvements-a31.html>

Attention, dans le cas d'un mouvement concerné par un éco-organisme, il faut ouvrir le mouvement concerné en cliquant sur le bouton « oeil » :

Télédéclaration		Information préalable (art. 16b)					Confirmation de la réception (art. 16d)		Achèvement du traitement (art. 16e)		
Sélection	Date	N° transfert	Date réelle transfert	Quantité réelle	Date modification	Date annulation	Date réception	Quantité reçue	Date traitement	Indicateurs	Actions
<input type="checkbox"/>	07.10.22	001	01.10.22	15,000	07.10.22		01.10.22	14,000	02.10.22	   	
<input type="checkbox"/>	07.10.22	002	01.10.22	15,000	07.10.22		01.10.22	13,000	02.10.22	   	
<input type="checkbox"/>	07.10.22	003	01.10.22	15,000	07.10.22		01.10.22	12,000	02.10.22	   	

Puis aller sur l'onglet « éco-organisme » et cliquer sur le bouton « modifier » :

Synthèse Document de notification Justificatifs Compléments Consentements **Suivi des transferts**

Document de mouvement Réception Traitement **Eco-organisme**

Quantité effective par éco-organisme

EO_D3E_multiple (tonnes) : EO_D3E_multiple (m3) :
 EO_D3E_Simple (tonnes) : EO_D3E_Simple (m3) :

Dernière modification éco-organismes :
 Modification éco-organismes :

 Retour  **Modifier**

Vous pourrez alors indiquer la quantité effective pour chaque éco-organisme concerné et cliquer sur « enregistrer » :


Synthèse Document de notification Justificatifs Compléments Consentements **Suivi des transferts**

Document de mouvement Réception Traitement **Eco-organisme**

Les champs marqués de * sont obligatoires.

Quantité effective par éco-organisme

EO_D3E_multiple (tonnes) : EO_D3E_multiple (m3) :
 EO_D3E_Simple (tonnes) : EO_D3E_Simple (m3) :

 Rétablir

 **Enregistrer**  Annuler